

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56  
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

**L'an deux mil dix-sept et le trente janvier à 18h00 en Mairie de Faulx,**  
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU.

## **Etaient présents :**

MM D. GRANDIEU, L. CHONÉ, D. FRAUDEAU, F. GRIETTE, S. MASSICOT, Y. MASSON.

**Pouvoir :** J. HOUPERT donne pouvoir à D. GRANDIEU

**Etait absent:** P. NOETHIGER

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

## **Ordre du jour :**

- ⇒ Démission d'un membre du bureau
- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2016
- ⇒ Compte de gestion 2016
- ⇒ Affectation des résultats 2016
- ⇒ Budget Primitif 2017
- ⇒ Questions diverses

M. le Président informe les membres du bureau que M. François XARDEL a démissionné du bureau de l'association foncière. Une copie du courrier sera transmise aux différents services concernés.

## **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 25 janvier 2016 : pas de remarque.

## **2 - Compte Administratif 2016**

Mr le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière de remembrement de Faulx, du compte administratif 2016. Mr

Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2016 et l'assemblée, qui, à l'unanimité ;

	Résultat de clôture l'exercice précédent	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture
Investissement	- 31 041.24 €	- 14 949.82 €	- 45 991.06 €
Fonctionnement	50 818.65 €	15 869.94 €	66 688.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 777.41€</b>	<b>920.12€</b>	<b>20 697.53€</b>

1 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Considère que le Compte Administratif 2016 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **3 - Approbation du Compte de Gestion 2016**

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2016 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

#### **4 - Affectation des résultats 2016**

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;  
Vu le compte administratif 2016

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2017 la reprise des résultats de l'exercice 2016, qui s'établissent à ce jour comme suit :

<b>RESULTATS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
de l'exercice	15 869.94 €	- 14 949.82 €
Reportés	50 818.65 €	- 31 041.24 €
de clôture	66 688.59 €	- 45 991.06 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2016 et d'inscrire les sommes de :

- . 66 688.59 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- . 45 991.06 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2016 au BP 2017 comme indiqué ci-dessus.

#### **5 - Budget Primitif 2017**

Le Budget Primitif 2017 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses 90 948.59 €
  - Recettes 90 948.59 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses 61 486.55 €
  - Recettes 61 486.55 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2016, à l'unanimité, le budget primitif 2017.

## Questions diverses

M. le Président annonce que l'emprunt n'a pas pu être renégocié. La banque n'aurait permis de revoir le taux qu'en cas de nouvel emprunt. La commune aurait tenté de le faire si elle avait dû emprunter pour les travaux de l'école mais cela n'a pas été nécessaire. Reste rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 161 653.15€. Dernière échéance en 2025.

M. MASSON demande ce qu'il en est de l'entretien des chemins. M. le Président explique que l'entretien basic a été fait par les employés communaux cette année et l'année précédente sans répercussion financière pour l'AF.

Après discussion, les membres du bureau s'accordent pour qu'un courrier soit fait aux deux communes leur demandant de bien vouloir reprendre l'entretien des chemins sur leur territoire, à leur compte et ceci définitivement. La DTT, la chambre de l'agriculture vont être sollicitées afin d'avoir des réponses claires sur ce sujet.

M. MASSON explique qu'un chemin qu'il utilise souvent commence à être entravé par les branches d'arbres et les arbustes. Il s'avère après un tour de table, que d'autres endroits seraient dans le même état, qu'un recensement devrait être fait pour le passage d'un lamier. Un devis sera demandé.

Plus de question diverse.

La parole est donnée à M. BURGER qui assistait à cette séance. Il demande qui entretient le petit chemin perpendiculaire au chemin des Tayes (il se trouve après le petit dos d'âne) ? Ce chemin donne accès à son terrain, il n'est jamais entretenu et se trouve dans un très mauvais état. Ce chemin crée, n'a jamais été empierré et les ornières se multiplient.

M. le Président lui répond qu'un entretien sera fait mais il n'y aura probablement pas de pose de grouine. Un constat sera fait sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

La séance est levée à 18h35.